Le rodeo à Besançon (25) tue un homme de 76 ans : 9 mois ferme (sous bracelet) pour Mohamed

30/06/2016 à 14h54

Le Bisontin de 18 ans qui a tué un piéton de 76 ans, dimanche dernier, alors qu'il faisait une roue arrière sur une moto de cross, a été condamné ce mercredi à neuf mois ferme.



«Après ce que je viens d'entendre, je suis encore plus bouleversée », indique à la barre la sœur de la victime en se tournant vers le jeune prévenu jugé en comparution immédiate.

« Un jeune inconscient qui plonge tout le monde dans la peine. D'autant que nous avions déjà eu la douleur de perdre un frère en 1982, lui aussi victime d'un chauffard. Il faut que cela cesse ! Il y en a assez de ces inconscients ! On n'accepte pas, c'est trop ! »

Dans le box, Mohamed Atil, 18 ans, écoute, tête baissée. Il était 13 h 20, dimanche dernier, lorsqu'il a causé la mort d'un piéton de 76 ans. Un retraité « plein de vie, aimant la nature et les promenades en forêt », comme l'ont dépeint ses proches, qui sortait d'un déjeuner chez sa compagne lorsque le jeune majeur, qui faisait une roue arrière avec sa 123 cm³ de cross interdite à la circulation sur la voie publique, a déboulé à vive allure chemin des Torcols à Besançon et l'a percuté (L'Est Républicain des 27 et 28 juin derniers).
« Un comportement inconscient qui frise le criminel » .

(…) L'Est Républicain

Merci à Quidam **>quidam**